

**Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis**

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 9 avril à 11h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 25 mars 2026 s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de M. MIGNONET), Frédérique VAN ROOY, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de Mme NOEL), Eloi BONNINGUES (suppléant de M. PERALDI), Marc BOUTROY, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Bernard HENON, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL (suppléée par M. BEGUE), Messieurs Charles COUSIN, Guillaume LOEUILLEUX, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (suppléé par Mme BOUAZZI), Olivier PLANQUE, Antoine PERALDI (suppléé par M. BONNINGUES).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Malika BOUAZZI

**F2.04-2026 : AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (A.P./C.P.)
- POLE DE VALORISATION DES DECHETS RESIDUELS (P.V.D.R.) - MODIFICATION**

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 16 novembre 2017, le Comité Syndical a adopté le principe du recours au vote d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (A.P./C.P.) concernant la construction d'un Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.).

Les Autorisations de Programme (A.P.) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les Crédits de Paiement (C.P.) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Le budget de l'année N ne tient compte que des C.P. de l'année. Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle, par exercice, des Crédits de Paiement.

Une révision éventuelle des A.P./C.P. peut intervenir, si nécessaire, à l'occasion du vote du Budget Primitif. Elle intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des Crédits de Paiement sur la période de l'Autorisation de Programme.

Accusé de réception en préfecture
062-296203936-20260410-F2.04-2026-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

L'avancement du dossier relatif au P.V.D.R. (opération comptable 106) nécessite un ajustement des Crédits de Paiements afin de parvenir à une exécution budgétaire plus précise nous conduisant à une modification de l'Autorisation de Programme.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 26 mars 2026, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** l'Autorisation de Programme 2017-01 ainsi que la répartition des Crédits de Paiement afin de tenir compte de l'état des règlements restants dus pour le P.V.D.R. (opération comptable 106) selon le tableau repris en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à l'exécution de ce programme ajusté des modifications présentées.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
BP 20
62401 CALAIS CEDEX



N°	Libellé	Hors A.P./C.P. 2016 - 2017	Montant de l'A.P./C.P. (en € H.T.)	Réalisé A.P./C.P. 2017	Réalisé A.P./C.P. 2018	Réalisé A.P./C.P. 2019	Réalisé A.P./C.P. 2020	Réalisé A.P./C.P. 2021	Réalisé A.P./C.P. 2022	Réalisé A.P./C.P. 2023	Réalisé A.P./C.P. 2024	Réalisé A.P./C.P. 2025	Prévu A.P./C.P. 2026	Prévu A.P./C.P. 2027
2017-01	Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.) Opération 106	887 626,33 €	44 750 000,00 €	196 694,01 €	1 233 394,73 €	15 464 116,84 €	16 170 528,51 €	5 608 013,94 €	1 763 498,86 €	521 592,85 €	421 213,55 €	788 950,30 €	2 077 790,52 €	1 503 305,89 €